



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°137

CIRCULAIRE PLASTURGIE

03 Octobre 2014

Grille des Salaires minima pour 2015 : Une branche professionnelle au rabais!

Ce mercredi s'est déroulée la dernière réunion de négociation concernant les Salaires minima pour 2015.

Deux simples demi-journées auront suffi à la Chambre Patronale pour convaincre les habituelles Organisations Syndicales signataires de s'asseoir sur leurs ambitieuses revendications et valider ainsi un accord Salaires qui fera couler, une fois de plus malheureusement, beaucoup d'encre...

Pour cette négociation **FORCE OUVRIERE** a revendiqué et défendu les points suivants :

FO Augmentation des salaires minima de 5,1% (coefficient 700 à 1524€)

Réponse : *L'augmentation générale sera de 1% sauf pour le coef 720 (+ 1.2%) et le coef 730 (+ 1.1%), soit pour information un coefficient 700 à 1465€.*

FO Passage de 15 à 18 ans pour la prime d'ancienneté

Réponse : *NON ! alors qu'aujourd'hui certaines petites branches proposent mieux voire même des journées d'ancienneté*

FO Passage de 0.8% à 1% pour le calcul de la prime d'ancienneté

Réponse : *encore NON !*

FO Passage de 12% à 15% pour la majoration de nuit

Réponse : *toujours NON !*

FO Suppression de l'abattement pour les cadres débutants

Réponses : *désespérément NON ! Mais pour répondre favorablement et séduire la CGC qui déplore le fait que certains cadres restent bloqués au coefficient 900, la Fédération de la Plasturgie a proposé qu'après 10 ans d'ancienneté au coefficient 900, les cadres concernés voient leur salaire minimum conventionnel augmenter de 3%, ce qui a immédiatement été accepté par la CGC.*





FORCE OUVRIERE dénonce et souligne que cette **mesure est discriminatoire** envers les salariés des autres coefficients et affirme que cette mesure est une nouvelle mesure catégorielle injuste et génératrice de division entre les salariés.

FORCE OUVRIERE propose que dans le cadre de classifications il soit possible d'introduire une notion d'ancienneté pour les salariés restés plus de 10 ans dans un même coefficient afin qu'ils obtiennent un passage au coefficient supérieur.

Cette mesure nous paraît plus juste et plus saine car les cadres au coefficient 900 sont souvent au-dessus du salaire mini de branche ce qui annihile l'effet applaudi haut et fort par la CGC alors que le coefficient 910 leur tendait les bras !

L'accord Salaires du 02 Octobre 2014 sur une grille des salaires dans la Plasturgie est donc, contre toute attente et sans réelle négociation possible face à la hargne de la Chambre Patronale et la complaisance des Organisations Syndicales de salariés signataires, soumis à signature et la grille officielle des salaires fera l'objet d'une autre circulaire.

Pour terminer sur une note plus optimiste, l'accord Prévoyance arrive au terme de la négociation et la prochaine réunion du 29 Octobre sera peut-être l'aboutissement de plus de 3 années de négociations perturbées et perturbantes et une décennie de revendications.

Nous attendons avec impatience cette ultime réunion sur un sujet que **FORCE OUVRIERE** aura tenu à bout de bras pour qu'enfin tous les salariés de la branche Plasturgie puissent acquérir de nouveaux droits et améliorer les dispositions conventionnelles relatives à la maladie.

Dans la continuité, une autre négociation arrive à l'horizon : celle sur la Formation Professionnelle.

Il est à souhaiter que ça ne sera pas une nouvelle mascarade de négociation.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>